

Le Conseil Municipal des Enfants de Tuffalun (C.M.E.)



Accueil par Mme Le Maire de Tuffalun



Le rôle du Conseil Municipal des Enfants :

1

**Participer
à certains projets communaux**



Le rôle du Conseil Municipal des Enfants :

2

**Proposer et mener
des actions citoyennes
à vivre tous ensemble**



Le rôle du Conseil Municipal des Enfants :

3

**Découvrir
le fonctionnement
d'un conseil municipal**



Le rôle du Conseil Municipal des Enfants :

4

**Participer
aux événements importants
de la commune**



Les élections

Qui sera électeur ?



**Tous les enfants
de CM1 et de CM2
des Ecoles de Tuffalun**

Les élections

Qui sera éligible ?



**Les enfants
de CM1 et de CM2
qui HABITENT à Tuffalun**



Les élections

**Quelle sera la durée du mandat
des candidats élus ?**



**Les candidats élus,
auront un mandat
de 2 ans (2026-2028)**

Les élections

Combien y aura t-il d'élus au total ?

8 élus au total :

4 élus pour l'Ecole Notre-Dame

4 élus pour l'Ecole "Le Sophora"



Les élections

Où voterons-nous le jour du scrutin ?



**à la Mairie de Tuffalun,
avec une carte
personnelle d'électeur**



Les élections

Quel sera le jour du scrutin ?



Le mardi 5 mai 2026

Les élections

Comment devons-nous voter ?



**Chacun votera
pour des candidats de son école.**

**Chacun votera
pour 1 fille et 1 garçon de CM1
et
pour 1 fille et 1 garçon de CM2.**

La campagne électorale



J'aimerais être candidat !

Comment ça va se passer ?

La campagne électorale

- 1 Autorisation parentale**
- 2 Dépôt des candidatures
(jusqu'au 24 mars 2026)**
- 3 Campagne électorale dans les écoles
(sous forme d'affiches)**

**Et que se passe t-il
après avoir voté ?**



Le dépouillement des bulletins ,
la proclamation des résultats
par Mme Le Maire,
et la rédaction du procès verbal
de l'élection



**Le premier
Conseil Municipal des Enfants
de TUFFALUN**



aura lieu le samedi 6 juin 2026



**La première rencontre avec
le Conseil Municipal des Adultes,
aura lieu début juillet 2026**



A quelle fréquence auront lieu nos réunions?

**5 ou 6 samedis, durant l'année scolaire,
de 9h30 à 11h00**



Comment se passe un Conseil Municipal des Enfants ?

1 - Convocation,
précisant
l'ordre du jour du CME

2 - Parrainage et
encadrement
par 2 élus du précédent
CME et 2 élus adultes

3 - Respect
des engagements
de la Charte de l'Elu

4 - Compte-rendu



**Nous comptons sur votre
engagement citoyen !**

**Merci à toutes et à tous
d'être venus ce matin !**

